



Figures marquantes de notre histoire — Montréal 4^e rencontre : Marie Gérin-Lajoie (1890-1971)

Conférence prononcée le 13 décembre 2016 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invitée : Karine Hébert, historienne et professeure

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 28 février 2017

Un nom, deux œuvres

Marie Gérin-Lajoie. Il s'agit d'un nom connu, mais qui porte à confusion. N'était-ce pas la fondatrice de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste ? L'auteure du *Traité de droit usuel* ? N'était-ce pas la fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil ? L'instauratrice du travail social au Québec ? Marie Gérin-Lajoie est tout cela. En fait, *elles* sont tout cela. Car elles sont deux, la mère et la fille : la mère, que nous appellerons Marie Lacoste Gérin-Lajoie, « Lacoste » étant son nom de jeune fille, et la fille, que nous appellerons Marie Gérin-Lajoie. Nous pourrions l'appeler sœur Gérin-Lajoie, mais ce serait occulter toute la partie de sa vie au cours de laquelle elle a œuvré à titre de laïque. Nous pourrions avoir recours à son deuxième prénom, mais lequel ? Joséphine, le prénom de sa naissance, ou Justine, celui qu'elle a choisi ? Pour éviter toute confusion supplémentaire, nous l'appellerons Marie Gérin-Lajoie.

La confusion entre la mère et la fille est doublement compréhensible. En plus de porter le même nom, elles ont œuvré de front, ensemble, durant de nombreuses années, à l'amélioration de la société canadienne-française – et, surtout, à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Elles partageaient une foi solide et la conviction profonde que leurs actions devaient être portées par les principes de l'action sociale catholique.



Marie Gérin-Lajoie, née Lacoste (1867-1945).
Source : BAnQ, P783, S2, SS9.

Des origines familiales

Marie Lacoste Gérin-Lajoie est née en même temps que la Confédération canadienne, en 1867. Le 19 octobre, Marie-Louise Globensky et Alexandre Lacoste accueillent une première fille dans la famille, Marie. Née dans un foyer favorisé, à une époque de bouleversements socioéconomiques et politiques, Marie Lacoste peut compter sur l'appui de parents soucieux de son éducation.

Alexandre Lacoste est un notaire associé de près au Parti conservateur. Il a fait sa cléricature dans le cabinet de Gédéon Ouimet et de Joseph-Adolphe Chapleau, deux futurs premiers ministres conservateurs du Québec. Bâtonnier du barreau de Montréal de 1879 à 1891, il s'est fait connaître du monde des affaires grâce à ses compétences en droit commercial et immobilier, ainsi qu'en droit des successions. Il a représenté certains de ses clients à Londres lors de litiges qui nécessitaient une audience au Conseil privé et a agi comme négociateur pour le gouvernement du Québec dans quelques dossiers délicats [1]. Il est aussi connu comme l'un des premiers professeurs de la nouvelle faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, comme l'un des propriétaires du journal *La Minerve* à partir de 1880 [2] et comme membre du Conseil législatif et du Sénat. Juge en chef de la Cour du Banc de la Reine à partir de 1891, il quitte ses fonctions en 1907 pour revenir à la pratique privée avec ses fils Paul et Alexandre. On le décrit comme un conseiller discret, mais influent du Parti conservateur [3]. Toutes ces responsabilités publiques n'ont pas empêché Alexandre Lacoste de s'investir auprès de ses enfants et de les accompagner dans leur formation.



Marie-Louise Globensky vient d'une famille assez aisée, sans être riche. Son père, un avocat, était un ami de Louis-Joseph Papineau et de son gendre, le peintre Napoléon Bourassa. Profondément croyante et engagée dans plusieurs œuvres philanthropiques, Marie-Louise a inculqué à ses enfants, à ses filles assurément, le devoir catholique d'aider son prochain. Ses filles furent de bonnes élèves. Outre sa fille aînée, Marie, Justine Lacoste-Beaubien s'est fait connaître comme la fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine et Thaïs Lacoste-Frémont s'est engagée dans de nombreuses activités politiques et sociales de Québec. Lady Lacoste était très pieuse ; son engagement social répondait à son désir de gagner son ciel [4]. Mais son rôle de mère a toujours été la principale entreprise de sa vie. Avec ses 13 enfants, dont quelques-uns sont morts en bas âge, et ses très nombreux petits-enfants, nul doute qu'elle avait de quoi s'occuper.

Dès son enfance, Marie prend conscience de la société à laquelle elle appartient. Ses parents côtoient la bourgeoisie anglophone et francophone montréalaise, les familles Allan, Van Horne, Dandurand et Forget. Sa famille est également assez proche du clergé, comme en témoigne la présence de monseigneur Bruchési au cinquantième anniversaire de mariage de ses parents.

De l'âge de neuf ans à l'âge de 15 ans, Marie est pensionnaire au couvent d'Hochelaga, chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Ce ne sont pas de belles années de jeunesse, mais au sortir de sa formation, elle retourne à la maison avec l'assurance d'avoir accès à la bibliothèque de son père, ainsi qu'au soutien de ce dernier dans la poursuite de sa formation autodidacte. Physique, chimie, histoire, grands auteurs et droit occupent son temps. La fréquentation des ouvrages d'histoire et de droit semble avoir été marquante dans sa prise de conscience des injustices vécues par les femmes [5]. C'est aussi un moment où elle se familiarise avec les thèses du réformisme social. S'il est une constante dans la vie de Marie Lacoste Gérin-Lajoie, c'est bien cette volonté d'apprendre.

En 1884, elle rencontre Henri Gérin-Lajoie, jeune associé au cabinet de son père. Il est le fils d'Antoine Gérin-Lajoie, l'homme de lettres et fonctionnaire, auteur de la chanson « Un



Canadien errant » et du roman *Jean Rivard*, et de Joséphine Parent, fille d'Étienne Parent, politicien et journaliste libéral modéré. L'ouverture d'esprit de Henri et la garantie qu'il lui donne de ne jamais l'empêcher d'œuvrer socialement, dans la mesure bien entendu où son foyer et ses enfants n'en souffrent pas, confirment son choix de l'épouser. Ils se marient le 11 janvier 1887. Marie a 19 ans. De leur union naîtront quatre enfants : Marie, l'aînée, en juin 1890, Henri, Alexandre et Léon.

Son engagement

Durant les jeunes années de ses enfants, Marie poursuit sa formation autodidacte tout en continuant son action philanthropique. Alors qu'elle surveille ses jeunes enfants qui jouent dans leur salle de jeux et qu'elle supervise le travail du personnel qui assure la bonne tenue de sa maison, elle prépare son engagement auprès des comités féminins. Sa fréquentation des livres de droit et d'histoire, entre autres, l'a convaincue des injustices qui sont le lot des femmes – des femmes mariées particulièrement. Avec sa mère, depuis son plus jeune âge, elle fait sa part dans les œuvres de charité et mesure l'ampleur de la précarité que vivent plusieurs familles montréalaises. Cette sensibilité l'amène à adhérer aux idées réformistes de son temps. Elle demeure toutefois convaincue, et elle le sera toute sa vie, que le rôle des femmes dans la société doit être à l'image de celui qu'elles doivent jouer dans la famille : si les femmes sont les mères de leurs enfants, elles doivent faire bénéficier toute la société de leur sollicitude et de leur dévouement maternel. C'est en fonction de cette conviction et de ces valeurs que son engagement se justifiera tout au long de sa vie. Jamais elle ne remettra fondamentalement en question les rôles spécifiques des hommes et des femmes : elle est persuadée que leur complémentarité a été voulue par Dieu. Elle n'hésitera toutefois pas à questionner les frontières imposées aux femmes en raison de l'interprétation étriquée de ce rôle qu'ont pu faire les générations précédentes.

L'examen attentif des positions idéologiques défendues par Marie Lacoste Gérin-Lajoie peuvent être qualifiées de maternalistes [6]. Une telle étiquette ne va pas sans explication. Marie s'est rapidement investie dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des



femmes au Québec, n'hésitant pas à revendiquer le droit de vote, l'accès à l'éducation supérieure, la possibilité d'œuvrer dans différentes professions et la modification du Code civil afin de reconnaître une certaine marge de manœuvre aux femmes mariées. En raison de ces positions, plusieurs la décrivent comme une féministe. Elle-même n'hésite pas à s'associer à ce qu'elle appelle le féminisme chrétien. Néanmoins, pour bien saisir les nuances de la pensée de Marie, force est de reconnaître les différences entre les argumentations des multiples actrices du mouvement de revendication des femmes du tournant du 20^e siècle. L'idée n'est pas de multiplier les étiquettes pour le plaisir, mais bien de comprendre les bases argumentatives des revendications de ces femmes.

L'appellation de féministe est privilégiée pour désigner les tenantes d'une idéologie que l'on peut qualifier de révolutionnaire, en ce sens qu'elles souhaitent renverser un ordre des choses séculaire, mettre à l'avant-plan l'égalité des femmes et des hommes, et ce, sans avoir recours à l'argument de la différence pour justifier leurs réclamations. Ainsi, les féministes, par exemple, ont réclamé le droit de vote des femmes au nom de la reconnaissance des femmes comme citoyennes. Dans cette perspective, le suffrage est un droit qui vient non seulement avec la reconnaissance de l'égalité entre citoyens et citoyennes, mais aussi avec la reconnaissance de leur individualité.

Les maternalistes, dont Marie Lacoste Gérin-Lajoie fait partie, présentent un discours plutôt réformiste. Leur argumentation repose sur l'idée que les femmes ont besoin du droit de vote pour remplir leur devoir, ce dernier leur étant conféré par leur différence, incarnée dans la maternité. C'est parce qu'elles sont par nature différentes des hommes que les



Le pape Léon XIII (1810-1903).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

femmes apportent une contribution spécifique à la société. Et pour y arriver dans un monde industrialisé de plus en plus complexe, un nombre grandissant d'entre elles sont convaincues que certains outils doivent leur être accordés. C'est pourquoi le droit de vote, l'éducation, le travail et le droit civil apparaissent à certaines, dont Marie Lacoste Gérin-Lajoie, comme des moyens nécessaires à la réalisation complète de leur devoir. Marie Lacoste Gérin-Lajoie sera toutefois une maternaliste impatiente, portée parfois par la conviction que les choses ne vont pas assez vite. Mais jamais elle ne remettra en question ses convictions religieuses, pas plus qu'elle n'outrépassera les directives du clergé.

Il faut aussi compter sur le fait que Marie est rapidement séduite par le catholicisme social. Les Gérin-Lajoie et les Lacoste participent à ce mouvement qui souhaite réformer la société canadienne-française, traversée par l'industrialisation et l'urbanisation, en fonction des préceptes catholiques. Les problèmes ouvriers, l'hygiène, l'alcoolisme, le travail des femmes et des enfants sont des préoccupations importantes pour ces laïcs, qui peuvent, à partir de la fin du 19^e siècle, s'appuyer sur la bulle papale *Rerum Novarum*, promulguée en 1891 par Léon XIII, afin de justifier leur engagement social. C'est par un renouveau catholique que les dérèglements apportés par le libéralisme et le communisme pourront, de l'avis de plusieurs, être combattus. L'une des principales pistes évoquées dans l'encyclique papale pour y arriver est de reconnaître le droit d'association et de souligner son importance. Marie y trouvera une inspiration et s'engagera corps et âme dans cette voie afin de donner une voix fédérée aux femmes et leur permettre de contribuer à l'amélioration de la société [7].



Bref, une réflexion sérieuse sur la société, des convictions catholiques solides, une adhésion à l'idée que les femmes ont un rôle particulier à jouer dans la société, le rôle de mère, mais que la société telle qu'elle existe ne leur permet pas de jouer ce rôle à sa pleine mesure, s'imposent comme les quatre moteurs de l'action de Marie Lacoste Gérin-Lajoie pour les décennies à venir.

Les premiers pas

Aux côtés de sa mère, Marie Lacoste Gérin-Lajoie avait, très jeune, acquis une expérience de philanthropie et connaissait de très nombreuses jeunes femmes « de bonne famille » de son âge ou plus âgées, tant dans les milieux francophones qu'anglophones de Montréal. Ces relations lui ouvriront des portes et lui permettront même d'en créer certaines. Ainsi, en 1893, Marie est enthousiaste lorsque Joséphine Marchand-Dandurand, la fille de Gabriel Marchand, futur premier ministre libéral de la province, publie sa nouvelle revue, *Le Coin du feu*. Marie a 26 ans. Sa première intervention publique sera un article dans ce journal, en mars 1893. Sous le pseudonyme d'Yvonne, elle publie « Le Travail chez la Femme ».

Dans ce texte, on comprend que Marie adhère aux grandes idées du « progrès » qui guident l'industrialisation. Elle reconnaît les désordres que le progrès encourt, mais fait preuve d'un bel optimisme en affirmant que les « malaises qui l'accompagnent parfois ne sont que passagers [8] ». Dans les bouleversements associés à ce nouvel état de société, elle insiste sur le fait que la production domestique traditionnellement réalisée par les femmes s'est déplacée vers l'atelier, la manufacture ou l'usine. Ce faisant, l'efficacité de la production s'est accrue et l'apport économique que les femmes pouvaient fournir au ménage s'est amoindri d'autant. Afin de compenser cette perte économique, plusieurs doivent suivre le travail où il se trouve. De l'avis de Marie, la société ne gagne rien à les empêcher de le faire. « La nécessité dans laquelle se trouve la femme en maintes circonstances de pourvoir à son existence, étant admise, est-il juste qu'on aggrave les difficultés de sa situation, en lui interdisant une foule de carrières, et plus lucratives souvent [9] ? » Si la place des mères est à la maison auprès de leurs enfants, il y a des circonstances qui peuvent les obliger à



gagner leur vie. Leur permettre de le faire dans des conditions décentes est souvent présenté comme une manière de garantir la moralité des mères et de leurs filles. Cette première publication de Marie sera suivie d'une très longue série d'interventions publiques.

L'année 1893 est marquante pour l'histoire des femmes au Canada en général et à Montréal en particulier. C'est l'année où le National Council of Women (Conseil national des femmes) et sa branche montréalaise, le Montreal Local Council of Women (Conseil montréalais des femmes) voient le jour. L'idée d'un grand regroupement féminin flottait déjà, particulièrement dans les grandes villes canadiennes, et l'arrivée de lady Aberdeen, épouse du nouveau gouverneur général, reconnue comme la fondatrice de l'International Council of Women en 1888, semble avoir donné un certain allant à l'initiative. Lady Aberdeen a pris la présidence de l'association nationale au moment de sa fondation en octobre 1893. L'énergie de lady Aberdeen est débordante et elle fait beaucoup pour ancrer l'association à l'échelle canadienne. Rapidement, des sections locales voient le jour. Celle de Montréal est fondée le mois suivant, en novembre 1893. C'est lady Julia Drummond, grande philanthrope et épouse du président de la Banque de Montréal, qui en prend la présidence. Des francophones et des anglophones, des catholiques et des protestantes adhèrent à cette organisation montréalaise, qui se veut non confessionnelle et non partisane. Du côté francophone, outre Marie Lacoste Gérin-Lajoie, on y rencontre entre autres Joséphine Marchand-Dandurand, Caroline Béique et Marie Thibaudeau. Du côté anglophone, des femmes de carrière, comme la généticienne et première professeure à l'Université McGill, Carrie Derrick, et la médecin Grace Ritchie England se distinguent également.

Le National Council of Women et sa branche montréalaise souhaitent améliorer la société et, particulièrement, le sort des femmes et des enfants. Il faut comprendre leur action dans un contexte de réformisme urbain. À Montréal, les principaux dossiers de la jeune



organisation sont l'éducation, la santé publique, l'organisation sociale, le travail et aussi la protection des femmes et des enfants.

La condition civile des femmes mariées – un long combat

Durant les quelques années qui suivent sa fondation, Marie trouve au sein du Montreal Local Council of Women un environnement favorable au développement de ses idées. Elle s'attelle au même moment à une tâche qui l'occupera longtemps et qui lui confèrera une notoriété importante : son œuvre sur le Code civil et sur l'amélioration des conditions juridiques des femmes mariées.

Elle fait un premier pas sur ce terrain avec une série de publications dans *Le Coin du feu* à l'été et à l'automne 1894. Elle y présente une histoire de la condition civile des femmes avec l'objectif de démontrer les origines des injustices légales dont les femmes sont victimes. Remontant à l'établissement de l'institution de la famille, Marie explique que le mariage a très tôt été associé à une abdication de l'existence individuelle des femmes puisque celles-ci tombent, au moment de l'union, sous la tutelle de leur mari. Dans cette grande histoire de l'humanité, le christianisme apparaît, à ses yeux, comme une lumière qui rétablit la famille sur une base nouvelle en appelant à la réciprocité des droits et des devoirs des époux [10]. Ne dit-on pas « Père et mère tu honoreras » ?

Au moment où Marie prend conscience de la situation des femmes de son temps, de nombreuses limitations persistent. Ces limitations touchent avec encore plus d'acuité les femmes mariées. Les célibataires et les veuves, sans avoir accès aux droits civiques comme le droit de vote et d'éligibilité, jouissent à tout le moins d'une certaine autonomie civile qui leur donne la possibilité de contracter en leur nom propre, d'intenter des poursuites ou de témoigner en cour. Cependant, elles ne peuvent être seules tutrices d'un enfant mineur ni siéger à un conseil de famille. Une telle situation fait en sorte qu'une veuve a très peu de pouvoir formel lorsqu'il est question du sort réservé à ses enfants. Ces droits leur étaient retirés durant leur mariage. En effet, à partir de la célébration de l'union, les principes de puissance paternelle et d'autorité maritale font en sorte que le seul responsable de l'unité



familiale devient le mari. Autrement dit, l'action civile repose sur l'unité de base de la société, la famille, et non sur l'individu. Et il est très largement admis que, pour fonctionner, une famille ne doit répondre qu'à un chef, le père.

L'ensemble de ces limitations civiles faisait que les femmes mariées, les mères de famille, pouvaient se retrouver empêchées de remplir l'ensemble de leurs responsabilités maternelles. Devant la nécessité de faire vivre leurs enfants, par exemple, elles n'auraient pu avoir leur propre commerce sans l'autorisation de leur époux. Certaines, dont le mari ne demeurait plus sous le même toit, vivaient dans l'angoisse de le voir revenir pour récupérer le fruit du travail qu'elles avaient accompli. Mais aussi, et c'est une préoccupation de Marie Lacoste Gérin-Lajoie, les femmes étaient limitées dans leur volonté de contribuer à l'amélioration de la société. Ainsi, en 1907, lorsque sa sœur Justine a voulu fonder l'hôpital Sainte-Justine, elle a dû obtenir l'autorisation écrite de son mari.

Ces réflexions sur le droit civil et les femmes mariées, Marie les diffuse à de nombreuses occasions et sur de multiples tribunes. Elle en fera un article dans *Les femmes du Canada*, une initiative du National Council of Women, en 1899, mais surtout, elle en fera l'objet de son *Traité de droit usuel* de 1902. Avec cet ouvrage, qui sera réédité trois fois et traduit en anglais, elle souhaite informer toutes les jeunes filles et les femmes de leurs droits en matière civile. Avant de le publier, Marie fait d'abord lire son manuscrit à son père pour obtenir son aval sur le plan légal. Elle le soumet également à quelques autres personnes, dont certains clercs qui en vérifient l'adéquation avec la doctrine. Ce n'est qu'ensuite qu'elle le présente à monseigneur Bruchési afin d'obtenir son autorisation. La lettre d'autorisation de l'archevêque en main, elle envoie le manuscrit à l'imprimeur. Malgré toutes ses angoisses, son livre est très bien reçu. Dès l'été, il est traduit en anglais. Marie commence alors la mise en marché de son ouvrage en faisant des représentations pour permettre aux écoles de le mettre à l'étude. Le droit usuel deviendra ainsi une matière facultative entérinée par le Conseil d'instruction publique. Marie fera de très nombreuses



conférences dans les couvents et dans les écoles pour jeunes filles afin de partager ses connaissances juridiques [11].

À la demande de plusieurs organisations féminines québécoises, avec à leur tête la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste dirigée par Marie Lacoste Gérin-Lajoie, le gouvernement provincial institue une commission d'enquête sur la situation juridique des femmes mariées en 1929-1930. Cette commission, connue sous le nom de son président, le juge Dorion, va recommander quelques changements dans les dispositions du Code civil, dont le principal est d'accorder aux femmes mariées le droit à leur propre salaire. De nombreux témoignages de femmes lésées par cette disposition, dont la survie a été compromise par un mari prodigue qui rentrait à la maison par intermittence pour venir saisir leur salaire et retourner vivre en solo ou en concubinage, avaient été présentés en commission en faveur de cet amendement. Cette demande a été entendue par les commissaires. Mais les recommandations ne sont pas plus hardies : l'idée de remettre en question l'autorité maritale ou de suggérer que les deux époux puissent gérer ensemble les avoirs de la famille n'est pas encore dans l'horizon des possibles. En fait, la commission n'ira pas beaucoup plus loin. Peut-on s'attendre à davantage de progressisme de la part de commissaires qui disent d'emblée que « sans doute, il y a des femmes malheureuses dans leur ménage (des hommes aussi), elles sont malheureuses parce qu'elles sont mal mariées, non pas parce que la loi protège le mari plus que la femme [12] ».

L'amélioration des conditions civiles des femmes mariées est une des batailles constantes de la vie de Marie Lacoste Gérin-Lajoie [13]. C'est peut-être celle où ses qualités intellectuelles se sont manifestées avec le plus d'acuité. Grâce à ses publications et à ses interventions sur le sujet, elle s'est bâti une réputation de véritable juriste, sans le titre officiel. Au cœur de son engagement dans cette bataille, on trouve la conviction profonde que les femmes, les mères de famille plus particulièrement, ont besoin de se voir confier une certaine autonomie afin de pouvoir remplir au mieux leur rôle dans la famille et dans la société. C'est pour défendre leurs enfants, subvenir à leurs propres besoins, le cas



échéant, et entreprendre des actions en vue d'améliorer la société que ces droits sont demandés. En cela, son action correspond tout à fait au maternalisme défini plus haut.

L'œuvre d'une vie. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (1907)

L'adhésion de Marie au Montreal Local Council of Women en 1893 découlait d'une profonde conviction des bienfaits de l'association comme moyen d'avancement de la cause des femmes et, partant, pour celle de la société tout entière. Ainsi comprise, l'association, pour faire œuvre utile, devait être fondée sur les grandes valeurs naturellement défendues par les femmes, comme on le disait à l'époque, la charité et le dévouement. En 1896, Marie prononce son premier grand discours public lors du congrès du National Council of Women, qui a lieu à Montréal cette année-là. Son discours porte justement sur « Le mouvement féministe », mouvement dont elle attribue la maternité aux femmes des milieux ouvriers qui avaient dû sortir de la maison pour suivre le travail qu'elles avaient accompli jusque-là dans leur foyer. Ce faisant, selon Marie, elles ont mesuré les limites de leur condition ; la misère qui a pu en résulter a été constatée par les femmes privilégiées qui se sont investies dans les œuvres de charité afin d'améliorer le sort de leurs sœurs.

Dans ces mêmes années, Marie prend connaissance de l'existence des organisations portées par le féminisme chrétien. En France, elles se structurent en prônant une action féminine au nom des principes catholiques. La lecture de leurs revues, ainsi que la correspondance que Marie entretiendra avec certaines de leurs animatrices, comme Marie Maugeret, seront fondamentales dans l'orientation qu'elle donnera à son action par la suite.

Ces convictions catholiques profondes l'inciteront à imaginer un regroupement qui ressemblerait aux Canadiennes françaises et qui leur permettrait de mettre en œuvre les grands principes de l'action sociale à la lumière des possibilités contenues dans *Rerum Novarum*. Comme elle le rappelle en 1933, lors du 25^e anniversaire de la Fédération, cette organisation « appelait les femmes dans ses rangs, non pas confusément, mais par classes



définies, afin de mettre en lumière les besoins propres à chacune d'elles et d'améliorer les conditions de la vie pour toutes et de produire une œuvre de foi et de justice [14] ».

Ce projet de grande fédération d'associations féminines émerge tranquillement au début du 20^e siècle, afin de permettre à toutes les femmes canadiennes-françaises catholiques de se regrouper. En effet, le clergé ne voulait pas permettre aux organisations catholiques existantes de se joindre au Montreal Local Council of Women, officiellement neutre sur le plan religieux, mais beaucoup plus associé au protestantisme en raison de la surreprésentation des femmes de ces communautés parmi ses membres. La première étape de la fondation de cette grande fédération, c'est la création du comité des dames patronnesses de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), en 1902. La SSJB avait fait construire le Monument national entre 1891 et 1894 et avait maintenant besoin d'aide pour en assurer le financement. Plusieurs femmes liées aux officiers de la SSJB, accompagnées d'autres sympathisantes, se sont alors portées volontaires pour accomplir cette tâche, fortes de leur expérience en campagnes de financement pour toutes les œuvres de charité auxquelles elles étaient déjà associées. Marie Lacoste Gérin-Lajoie, Caroline Béique Dessaulles (épouse de François Ligori Béique, président de la SSJB), Justine Lacoste-Beaubien, Joséphine Marchand-Dandurand, Robertine Barry, Madeleine Huguenin, Georgina Bélanger (Gaëtanne de Montreuil) et Éva Circé-Côté faisaient entre autres partie de ce comité de dames patronnesses.

Le projet d'une fédération plus large de femmes catholiques, à l'image du MLCW, se précise. En 1906, Marie et Caroline Béique rencontrent monseigneur Bruchési pour lui présenter le projet de fédération et finissent par obtenir son autorisation [15]. Résistance et incrédulité ne sont pas tombées pour autant, tant chez les curés des paroisses montréalaises que chez les dames convoquées par Marie pour présenter son projet. Nul besoin de rappeler que le féminisme a mauvaise presse : il faut convaincre que celui de la Fédération est de bon aloi, qu'il est un bon féminisme chrétien et que jamais il ne remettra en question la véritable place des femmes dans la société.



Avant de véritablement lancer le projet de fédération, il est nécessaire de rallier les femmes elles-mêmes, de les convaincre de la faisabilité de l'entreprise, qui apparaît utopique à plusieurs. C'est une première dans l'histoire du Québec que de penser regrouper un nombre aussi imposant de femmes et d'associations féminines. Mais, depuis des années, Marie rassemble autour d'elle des amies convaincues et dynamiques qui vont se lancer dans l'aventure. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste est officiellement créée lors d'un congrès inaugural qui se tient les 26 et 27 mai 1907.

Lors de la messe qui ouvre le congrès, le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale, précise à ce moment dans quelles limites l'œuvre des femmes est permise : « Votre devoir familial parfaitement accompli, vous voudrez accomplir encore votre devoir social [16] ». Monseigneur Bruchési balise encore plus fortement l'action à venir de cette association :

Ce n'est pas dans vos assemblées que l'on entendra parler de l'émancipation de la femme, de ses droits méconnus, de la part trop obscure qui lui est faite dans la vie, des charges, des fonctions publiques et des professions auxquelles elle devrait être admise aussi bien que l'homme ; non, non, vous laisserez ces déclamations et ces utopies à d'autres, et vous chercherez simplement à vous liguier pour faire le bien, dans le champ qui vous convient [17].

Caroline Béique, qui est à la tête de l'œuvre d'enseignement ménager fondée un peu plus tôt (elle se greffera rapidement à la Fédération), se voit confier le poste de présidente. Elle occupait déjà ce poste au comité des dames patronnesses de la Société Saint-Jean-Baptiste. Marie accepte pour sa part la vice-présidence. Autour d'elles, le premier bureau de direction rassemblait lady Jetté, à titre de présidente d'honneur, lady Lacoste (la mère de Marie), madame Henry Hamilton, Madeleine Huguenin, Robertine Barry (Françoise) et quelques autres. Marie remplacera Caroline Béique à la présidence à compter de 1913 et elle y restera durant 20 ans. Elle est de toutes les luttes de la Fédération jusqu'en 1933. Elle en quitte alors la présidence pour être remplacée par madame Alfred (Éva)



Thibaudeau [18], qui sera à la tête de la Fédération durant les vingt-et-une années suivantes.

Concrètement, la Fédération accueille des membres associatifs de deux types : des groupes fondés par la Fédération, que ce soit des associations professionnelles (employées de bureau, aides maternelles, employées de magasins, femmes d'affaires, ouvrières) ou des sections paroissiales, et des associations affiliées, comme les Cercles de fermières. Elle peut aussi s'adjoindre des membres individuelles. Elle reçoit ses directives spirituelles d'un aumônier. Signe de l'importance de la Fédération, les aumôniers qui se sont succédé étaient des membres en vue du clergé montréalais. En 1957, dans un texte qui souligne les 50 ans de la FNSJB, sa présidente de l'époque, Georgette LeMoine, en fait la liste : monseigneur Bruchési, monseigneur Gauthier, monseigneur Perrier, le chanoine Papineau et, en 1957, monseigneur Morin, évêque auxiliaire de Montréal [19]. Chacune des associations professionnelles et paroissiales était également sous la direction spirituelle d'un aumônier. Une telle supervision spirituelle signifie que les principales prises de positions de la Fédération devaient être entérinées par le clergé. Et cela provoquera des grincements de dents à l'occasion.

La première lutte menée par la Fédération s'inscrit dans la campagne de tempérance qui occupe les milieux réformistes du début du 20^e siècle. Souvent considéré comme la cause de la pauvreté, l'alcool est une menace à la moralité des pères. La Fédération contribuera ainsi à faire passer une loi pour limiter le nombre de permis de débits de boisson sur le territoire montréalais. Elle a milité ensuite pour que les institutrices puissent recevoir une pension de retraite plus décente. Elle contribua également à l'organisation et au fonctionnement des Gouttes de lait, ces dispensaires de lait sain pour les enfants défavorisés. La mortalité infantile, bien souvent entraînée par du lait contaminé, était devenue une préoccupation sociale et politique d'envergure à l'époque [20]. La lutte contre ce fléau s'inscrivait tout à fait dans le mandat de la Fédération.



Au-delà de la sécurité alimentaire et du lait sain, deux éléments clairement associés à la pauvreté, de nombreuses réformistes estiment que la mortalité infantile est bien plus souvent liée au manque d'éducation des mères. L'éducation s'impose donc comme l'un des champs d'action privilégiés par la Fédération. Elle crée ainsi de très nombreux cours pour les femmes : sciences domestiques, hygiène, couture, droit civique, français et anglais, sténographie, etc. Dans un autre ordre d'idées, mais toujours pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et la défense de leur moralité, la Fédération obtient du gouvernement qu'une femme soit nommée inspectrice pour surveiller la condition des ouvrières dans les manufactures. Mademoiselle Robertine Barry est la première à occuper ce poste [21]. Lors des deux guerres mondiales, la Fédération s'occupe de la section canadienne-française de la Croix-Rouge à Montréal et contribue activement au Fonds patriotique de cette organisation.

À compter de 1913, la Fédération publie son propre journal, *La Bonne Parole*, pour rejoindre l'ensemble de ses membres et un nombre élargi de femmes [22]. Son tirage, dès les premières années, est d'environ deux mille copies [23]. Ce journal est également une occasion privilégiée de collaborer activement pour Marie Lacoste Gérin-Lajoie et sa fille. Cette dernière assure la direction de *La Bonne Parole* durant plusieurs années, alors que sa mère y publie régulièrement ses éditoriaux, intitulés « Entre nous ».

Dès ses débuts sous la gouverne de Marie Lacoste Gérin-Lajoie, la FNSJB s'était fixé deux objectifs principaux. Le premier était de créer une « organisation raisonnée et systématique des forces féminines de ce pays en vue de déterminer dans la vie de la femme et dans toutes les manifestations de son activité, un progrès continu et une véritable ascension sociale de [son] sexe [24] ». À cela s'ajoutait un objectif tout aussi fondamental de restauration sociale chrétienne, par le recours à la charité et à l'éducation. C'est ce qu'on appelle l'action sociale catholique. Cette dimension catholique ne doit pas être minimisée dans l'œuvre de la Fédération ni, non plus, dans celle de Marie Lacoste Gérin-Lajoie. Elle agit avec la réelle



conviction que l'amélioration des conditions de vie des femmes ne peut se faire hors de la religion catholique.

Lorsqu'elle se butera aux limites que lui imposeront certains prélats, sa déception sera parfois amère, mais elle se résignera. Son action en vue de l'obtention du droit de vote lui permet de mesurer ces limites. Ce chapitre de son engagement social nous aide à bien comprendre les fondements idéologiques de la Fédération et, partant, de sa pensée.

Une lutte inachevée. La bataille pour le droit de vote

L'élargissement du rôle familial et maternel des femmes constitue, nous l'avons vu, l'un des fondements du maternalisme. De cette volonté d'ouverture sont nées des dissensions importantes entre la Fédération et d'autres intervenants sociaux, comme le clergé. Car, si on semblait s'entendre sur le modèle féminin idéal, des divergences émergeaient à propos de l'adaptabilité de cette « nature féminine » à la société en évolution [25]. Et le droit de vote était l'une de ces divergences.

Marie Lacoste Gérin-Lajoie s'est rapidement investie dans la lutte pour le droit de vote. Comme plusieurs de ses collègues réformistes de l'époque, notamment celles du Montreal Local Council of Women, elle avait mesuré les limites du champ d'action des femmes à un moment où elles étaient de plus en plus nombreuses à percevoir les problèmes entraînés par l'industrialisation et l'urbanisation du Québec – et de Montréal, en raison de son rôle de métropole. Bien que l'élargissement du champ d'action qu'elle souhaitait pour les femmes ne changeait pas la nature de ce qu'elle estimait être leurs fonctions, à savoir les fonctions reposant sur la maternité, il était évident que de nouveaux moyens devaient être mis à leur disposition pour qu'elles puissent les assumer convenablement. Dans la mesure où la province et le pays fonctionnaient selon un mode démocratique, le droit de vote s'est imposé rapidement à son esprit comme l'un de ces moyens privilégiés.

Il faut dire qu'à la fin du 19^e siècle, les femmes québécoises ne votent ni aux élections fédérales ni aux élections provinciales. Les veuves et les célibataires ont toutefois obtenu



le droit de vote au palier municipal en 1892. En 1902, des projets de modifier cette disposition viennent aux oreilles de Marie, qui décide de contre-attaquer avec des alliées du MLCW. Au final, elles réussissent à obtenir le droit de vote pour les femmes séparées de corps et de biens. Ce fut la première bataille de Marie pour le droit de vote, non sans raison : en effet, le palier municipal, par sa proximité avec les citoyens et les responsabilités qui lui dévolues, était le principal lieu de pouvoir pour les projets de réforme urbaine (cliniques de puériculture, logement, hygiène, etc.). Marie, avec ses collègues du Montreal Local Council of Women, s'engage dans les campagnes électorales municipales. Elles s'assurent que les dossiers qu'elles considèrent comme prioritaires sont bien défendus par les futurs échevins.

En 1914, la guerre est déclenchée. À cette occasion, les femmes prennent une place grandissante dans l'économie du pays et dans l'effort de guerre en général. « L'irruption des femmes sur des terrains traditionnellement masculins entraîne sa conséquence logique : leur affranchissement politique est en train de faire son chemin dans les législatures provinciales du pays [26]. » Les provinces des prairies accordent ainsi le suffrage aux femmes en 1916. En 1917, le gouvernement Borden accorde le droit de vote aux femmes parentes de soldats en vue des toutes prochaines élections. Cette décision a été rapidement dénoncée par de nombreuses associations de femmes en raison de son côté injuste et partisan [27]. La Fédération entre alors dans la danse en réclamant l'élargissement de ce droit à toutes les Canadiennes, en reconnaissance des tâches accomplies jusque-là dans le conflit. Dès l'année suivante, toutes les Canadiennes majeures obtiennent le droit de suffrage.

L'obtention du même droit sur la scène provinciale s'impose alors comme un objectif légitime pour de nombreuses femmes. Marie Lacoste Gérin-Lajoie n'est pas en reste. Si ses convictions personnelles sont claires et vont assurément dans le sens du suffrage, son engagement à ce propos est sinueux. En effet, à titre de présidente d'une association catholique, elle manœuvre autant que possible pour obtenir l'appui de l'Église, condition



essentielle à l'engagement collectif qu'elle souhaite pour la FNSJB. Faute de toujours pouvoir l'obtenir, elle doit parfois militer en son nom personnel.

En 1922, la Fédération et le Montreal Local Council of Women décident d'unir leurs forces en créant un comité indépendant voué à l'obtention du suffrage provincial : c'est le Comité provincial du suffrage féminin. La délégation qui se rend à Québec pour demander au premier ministre Taschereau d'agir en ce sens est imposante. Marie prend la parole à cette occasion :

Il peut vous paraître inattendu, messieurs, que je me prévale du rôle familial de la femme pour réclamer ses droits politiques, tant d'autres ne les ayant sollicités qu'à cause de la participation que la femme apporte au développement économique d'un pays [...]. Je pense cependant que la raison qui milite le plus en faveur du suffrage pour la femme est celle qui s'appuie sur le caractère spécial et distinctif de sa fonction sociale, et que c'est plus au nom de la différence que de sa ressemblance avec l'homme qu'elle doit jouir des franchises électorales [28].

Au même moment se met en place une virulente offensive antisuffragiste menée par la presse, Henri Bourassa en tête, et le clergé. Certaines organisations, dont les Cercles de fermières, pourtant membres de la Fédération, s'associent à ce mouvement d'opposition. La situation semble tellement bloquée que Marie décide de se rendre à Rome, où se tient le grand congrès de l'Union internationale des ligues catholiques féminines, pour obtenir un avis officiel du pape. Elle veut s'assurer que le droit de vote des femmes, comme elle le croit, ne va pas à l'encontre de la doctrine catholique. Sur cet aspect, elle a gain de cause. L'Union reçoit la confirmation que le suffrage féminin n'est pas incompatible avec le catholicisme. Cependant, la résolution finale du congrès de l'Union inclut une clause qui stipule que « toute nouvelle initiative, sur le terrain du suffrage féminin, [doit être] soumise d'avance dans chaque pays à l'approbation de l'Épiscopat [29] », ce dernier devenant l'autorité pouvant statuer sur l'à-propos de ce droit dans les différents pays concernés.



Or, l'épiscopat québécois était tout à fait réfractaire au droit de vote des femmes sur son territoire. Le vote féminin était perçu au Québec comme une réalité protestante, comme une menace pour la famille canadienne-française. De plus, si, dans plusieurs pays européens, le vote des femmes était reconnu comme un rempart contre la montée du communisme – car les femmes étaient perçues comme conservatrices –, le Québec n'était pas menacé par une vague rouge. Il n'y avait donc aucune urgence, aucune raison d'accorder le suffrage féminin.

Probablement très déçue, Marie démissionne de son poste de présidente du Comité pour le suffrage féminin à son retour de Rome en 1922. Jusqu'en 1928, elle croit toutefois pouvoir obtenir l'appui au moins tacite de monseigneur Gauthier, coadjuteur de Montréal. Ce dernier avait déjà ouvert la porte en laissant entendre que la question du suffrage féminin ne relevait pas de la doctrine catholique et que la conscience de chacune pouvait être tranquille [30]. Cependant, il retire définitivement son appui à cette cause en 1928 et Marie n'a d'autre choix que d'obtempérer. Elle abandonne alors le combat pour le droit de vote et renonce à y entraîner la FNSJB. Il faut dire que d'autres femmes se sont levées entretemps et ont repris le flambeau en dehors des structures d'action catholique. Pensons à Thérèse Casgrain, qui relance les activités du Comité pour le suffrage féminin en le renommant Ligue des droits de la femme ou, encore, à Idola St-Jean, qui s'est éloignée de l'ancien comité pour fonder le Comité canadien pour le suffrage féminin en 1928. Toutes ces femmes vont continuer la lutte jusqu'à ce qu'Adélard Godbout, chef du parti libéral du Québec, s'engage en faveur du projet de loi accordant le suffrage féminin et tienne sa promesse une fois élu à la tête du gouvernement québécois en 1939.

À partir de 1928, l'action suffragiste de Marie Lacoste Gérin-Lajoie et de la FNSJB en faveur du suffrage se tient en marge des luttes politiques à strictement parler. Leurs actions se concentrent plutôt sur l'éducation civique, c'est-à-dire sur la formation des femmes par rapport à l'exercice de ce nouveau droit, obtenu au fédéral et à obtenir au provincial, « en



[les] éclairant sur [leurs] nouvelles responsabilités et en [les] instruisant de [leurs] devoirs civiques [31] ».

Pour sa fille. L'éducation féminine

L'éducation est une valeur fondamentale pour Marie et les luttes pour permettre aux femmes de s'instruire traversent l'ensemble de son œuvre. Elle a elle-même consacré de nombreuses heures à se former au droit. La Fédération a fait de l'éducation un de ses chevaux de bataille principaux. Cette position reflète le parti pris de ses membres en ce qui concerne le rôle de mère des femmes : la femme est éducatrice par nature. Pour espérer remplir adéquatement cette fonction, encore fallait-il qu'elle soit formée convenablement. Il fallait donc éduquer les mères et les futures mères, par l'enseignement ménager, les Gouttes de lait et les multiples cours offerts aux femmes et aux jeunes filles par la Fédération. Mais il fallait aussi les former pour occuper un emploi leur permettant de survivre ou de faire vivre leurs enfants : tous les cours mis en œuvre par la Fédération pour les associations professionnelles répondaient à ce besoin.

Nous l'avons vu, la conception du rôle des femmes est plus large chez Marie, qui considérait que si la femme est la mère de ses enfants, elle assume aussi ce rôle par rapport à l'ensemble de la société. D'où l'importance de former les filles en conséquence. Comme elle-même n'avait pu bénéficier d'un véritable enseignement supérieur, elle a tout mis en œuvre pour que sa fille Marie puisse y avoir accès.

Marie Lacoste Gérin-Lajoie a choisi d'initier sa fille à l'action sociale dès qu'elle a été en âge de comprendre. Pour cela, elle devait être éduquée en conséquence. Or, au Québec, il n'y avait à l'époque aucune école d'enseignement supérieur pour les filles francophones et catholiques. Seules les anglophones avaient accès à quelques facultés de l'Université McGill depuis la toute fin du 19^e siècle. Marie Lacoste Gérin-Lajoie fait donner des cours particuliers de latin à sa fille vers la fin de ses années de couvent, mais c'est insuffisant. Elle entre donc en contact avec la Congrégation Notre-Dame, consacrée à l'éducation des filles depuis des siècles. Mère Sainte-Anne-Marie, qui est alors la supérieure du pensionnat



du Mont-Sainte-Marie que fréquente Marie fille, est déjà acquise à la cause. Depuis une dizaine d'années, elle s'était assurée que ses étudiantes les plus avancées puissent bénéficier de cours supérieurs en religion, en histoire, en philosophie et même en sciences. En 1904, la Congrégation avait fait une demande officielle à l'épiscopat pour fonder le premier collège classique féminin. La demande était demeurée lettre morte et, en 1906, rien n'est encore en voie de se concrétiser.

Au même moment, un projet d'école supérieure laïque flotte à Montréal, porté par Éva Circé-Côté notamment. Marie commence à désespérer de voir un collège ouvrir ses portes pour sa fille et fait même savoir que cette dernière pourrait aller à McGill si les choses n'avancent pas. Monseigneur Bruchési se rallie en affirmant « que l'heure est venue de permettre aux femmes de fréquenter nos universités, qu'il n'y [a] aucun obstacle au point de vue moral, et que dans l'ordre social, ce retard pourrait être plus dommageable qu'utile [32] ». Marie fille pourra donc poursuivre des études supérieures dès l'automne 1908 à la toute nouvelle École d'enseignement supérieur pour jeunes filles.



Marie Gérin-Lajoie (1890-1971).

Marie Gérin-Lajoie. Héritière et bâtisseuse

Marie naît le 9 juin 1890 dans un foyer privilégié, avec des parents aimants. Sa mère, avec qui elle partage son prénom, a 22 ans. Sa fille est sa première enfant et elle souhaite lui offrir ce qu'il y a de mieux. Et ce qu'il y a de mieux, selon Marie Lacoste Gérin-Lajoie, c'est une solide formation. Ses études primaires et secondaires se passent auprès de la Congrégation Notre-Dame, en externat, sa mère se souvenant de ses années de pensionnat et ne voulant pas infliger le même sort à sa fille.

L'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles, où Marie peut finalement poursuivre son cours classique, est affiliée à l'Université Laval. L'université décerne les diplômes à ses finissantes, ainsi qu'à tous les finissants des collèges classiques qui lui sont affiliés. Le programme est semblable à celui des collèges classiques pour garçons, mais on y ajoute des activités parascolaires plus féminines : récitals de piano, thés, etc.

Marie fille est la première diplômée de l'École et la première femme québécoise à obtenir un baccalauréat d'une université francophone et catholique. Pour se qualifier pour la diplomation, tous les étudiants des collèges affiliés passent les mêmes examens. En 1910, Marie termine première à l'échelle de la province. Son succès n'est pourtant pas publicisé et elle ne peut obtenir la bourse qui accompagne cette première position. Les autorités de l'Université Laval justifient cette décision en disant qu'elle ne pourrait utiliser la bourse pour poursuivre des études universitaires, l'institution n'ayant pas encore ouvert ses portes aux filles [33].



Sérieuse dans ses études, Marie ne se contente pas de bien réussir ses cours durant ses années de collège. Elle met sur pied le premier cercle d'études à l'École d'enseignement supérieur. C'est le début d'un mouvement qui mènera à la création de la Fédération des cercles d'études des Canadiennes françaises, dont elle sera présidente de 1916 à 1923 [34]. Sous l'influence des cercles d'études européens destinés aux ouvriers et auxquels les jeunes hommes canadiens-français peuvent déjà adhérer par l'Action catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), Marie veut donner aux jeunes filles la possibilité de se préparer à l'action catholique par l'étude en groupe. Sachant qu'elle ne pourrait accéder à l'université après son cours classique, le cercle d'études lui apparaît comme une façon de poursuivre sa formation au-delà des murs du collège.

Parallèlement à sa formation scolaire et à ses nombreuses activités parascolaires, Marie se forme religieusement, notamment auprès de son confesseur, le jésuite Stanislas Loiseau. À la mort de ce dernier en 1919, c'est Samuel Bellavance, un jésuite également, qui l'accompagnera sur le plan spirituel et qui lui accordera son soutien dans la création de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil. L'importance accordée par ces hommes à l'étude, à la spiritualité et à l'action rejoignait Marie dans ses valeurs et dans ses convictions. Les jésuites étaient des propagandistes de la nouvelle doctrine sociale de l'Église, promulguée notamment en 1891 par l'encyclique *Rerum Novarum*, qui avait eu une influence majeure sur l'œuvre de Marie Lacoste Gérin-Lajoie. Elle en aura également une sur l'œuvre de sa fille. C'est sur cette doctrine qu'elle fonde sa conviction que christianisme et progrès vont de pair et que, si elle veut aider les femmes et les familles défavorisées, qu'elle côtoie depuis longtemps, la meilleure façon d'y arriver est l'action sociale catholique.

Un engagement laïque

Dans la bourgeoisie canadienne-française de l'époque, on s'attendait à ce que les jeunes filles fassent leurs débuts et participent à des activités mondaines pour signaler leur disponibilité au mariage. De 1910 à 1913, Marie doit s'y astreindre. Comme le relate Hélène Pelletier-Baillargeon, Marie raconte ainsi cette période de sa vie : « Le matin j'étudiais



dans ma chambre ; l'après-midi je visitais des familles pauvres, le soir j'allais au bal [35] ». De cette citation, quelques éléments d'information percent. D'une part, Marie, tout comme sa mère l'a fait avant elle, décide de poursuivre sa formation de manière autodidacte par la lecture et par le travail personnel ; d'autre part, elle doit se plier aux exigences de ses origines : les bonnes œuvres et les mondanités. Très tôt, Marie signifie à sa mère ne pas vouloir s'engager dans la voie conjugale afin d'être exemptée de la dernière partie de son emploi du temps. Il lui faut trois ans pour la convaincre. La mère, malgré son admiration pour les femmes ayant prononcé des vœux religieux, semble craindre que sa fille, en se soustrayant au mariage, aille s'éteindre dans un couvent et soit contrainte de mettre fin à son action sociale. Mais pour le moment, ce qui interpelle Marie fille, c'est le célibat laïque engagé. Elle peut d'ailleurs compter, à cet égard, sur l'exemple de sa tante Antoinette Gérin-Lajoie. Cette dernière, demeurée célibataire, avait poursuivi ses études en Europe, ce qui lui avait permis de fonder l'École d'enseignement ménager associé à la FNSJB. Marie souhaite donc se consacrer à une vie de militance laïque et poursuivre sa formation en travail social. Elle le fera durant une douzaine d'années.

En 1913, elle accompagne sa tante Antoinette en Europe. Elle visite alors plusieurs œuvres sociales féminines en France et en Belgique. Son voyage la mène également en Italie, au Vatican, de même qu'en Angleterre, où séjourne son frère Alexandre. À Londres, elle entre en contact avec des initiatrices de *settlements* et en ramène l'idée à Montréal. Ces *settlements* étaient des lieux habités et animés par de jeunes universitaires soucieux d'apporter éducation et organisation dans les quartiers ouvriers. Les objectifs généraux de ces organisations étaient de s'installer au sein même des milieux défavorisés afin d'y mettre en place des actions d'éducation appropriées et des services nécessaires, tout en travaillant à l'obtention de réformes sociales. Ce modèle, l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil tentera de le reproduire à compter de sa fondation en 1923. Mais, à son retour de Londres, Marie envisage plutôt d'en réaliser l'implantation avec ses anciennes compagnes de collègue.



Toujours en 1913, elle devient directrice et rédactrice à *La Bonne Parole*, la revue mensuelle de la FNSJB. Rédactrice prolifique, elle multiplie les publications sur l'éducation, le rôle des femmes dans la société, l'engagement catholique attendu des femmes, etc. Fidèle à elle-même, le journalisme est à ses yeux un outil de transmission plutôt qu'une fin en soi. À ses écrits s'ajoutent de nombreuses conférences auprès de différents publics féminins : cercles d'études et membres des différentes associations professionnelles de la FNSJB. Elle sort à l'occasion du cercle francophone montréalais pour animer des conférences en anglais, mais aussi ailleurs dans la province. Ces conférences s'adressent aux femmes et touchent de nombreux sujets reliés à leur rôle familial et social (éducation morale et domestique, question ouvrière, formation syndicale dans une perspective catholique, psychologie de l'enfant, etc.). Elle sera même invitée en 1920 à donner une conférence à la première session annuelle des Semaines sociales, sous la gouverne de Joseph-Papin Archambault. Son exposé, intitulé « Le travail des femmes et des enfants dans la province de Québec [36] », reflète ses préoccupations sociales. Elle continuera sa collaboration avec les Semaines sociales, y proposant par exemple une étude sur la mère de famille et le féminisme chrétien en 1932 [37].

En 1918, la guerre fait encore rage et la possibilité d'obtenir une formation européenne est temporairement bloquée. Son frère Alexandre doit revenir de Londres et souhaite poursuivre ses études de droit là où c'est encore possible, aux États-Unis. Marie saisit l'occasion d'entreprendre une formation universitaire d'un été en service social, une discipline en voie de professionnalisation. Les connaissances qu'elle acquiert lors de son séjour new-yorkais seront rapidement mises à profit. En effet, dès son retour, Mère Sainte-Anne-Marie lui offre de développer un cours public en action sociale destiné aux femmes. Rapidement, le cours est reconnu par l'Université de Montréal, qui s'engage à offrir un certificat d'études sociales à celles qui le réussissent.

Hélène Pelletier-Baillargeon, qui a étudié en profondeur les plans de cours et autres écrits de Marie, souligne que cette dernière cherchait à présenter à ses étudiantes des modèles



d'action à partir de situations réelles. Le travail des femmes en usine, comme elle le dit, faisait partie de ces situations. La solution à la misère urbaine, si le mari est chômeur, n'est pas de retourner les femmes à leurs fourneaux vides. Cela va à l'encontre de sa conception religieuse de la société, alors que le catholicisme, tel qu'elle le conçoit, veut que les besoins de tous soient comblés. Elle militera donc pour un salaire minimum, une collaboration des employés aux décisions des entreprises, etc. De ses études, de ses voyages en Europe et aux États-Unis et de son expérience quotidienne auprès des familles défavorisées, elle retiendra que la charité pour la charité, la plupart du temps, n'est pas la solution. La situation de dépendance que la charité peut entraîner n'apporte rien de bon, et surtout, ne garantit aucune solution durable pour les familles touchées. Ce que Marie préconise, c'est une action en trois temps. D'abord, intervenir sur les lois afin d'amender les législations responsables des inégalités qui causent cette misère ; ensuite, permettre aux gens de s'organiser et de développer solidarité et entraide par les coopératives et les associations professionnelles ; finalement, soulager la misère sociale grâce à des organisations comme les Gouttes de lait [38].

Le choix de la religion

Le choix de la religion n'était pas incompatible avec l'idée que Marie Gérin-Lajoie se faisait du rôle actif des femmes ni avec sa conception plutôt maternaliste du rôle des femmes, qu'elle partageait avec sa mère. Si la religion catholique souscrit à la thèse de la complémentarité des hommes et des femmes et en valorise la concrétisation dans le mariage, donnant ainsi l'impression que la fonction maternelle des femmes ne peut se réaliser que dans le cadre conjugal, il n'en demeure pas moins qu'elle reconnaît que toutes ne sont pas destinées au mariage et à la maternité. Comme Marie l'explique, l'Église reconnaît cette situation en confiant « au plus grand nombre de ses religieuses des tâches précisément maternelles comme sont l'éducation des enfants, le soin des malades, le secours aux pauvres [39] ».



Selon Hélène Pelletier-Baillargeon, Marie Gérin-Lajoie était une pragmatique qui a toujours fait le pari de la formation et de l'action avant de miser sur ce qu'elle appelle « la militance idéologique ». L'œuvre de sa vie fut la fondation de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil en 1923. Pour elle, les religieuses, dégagées de toute responsabilité parentale, peuvent se consacrer entièrement à l'action sociale et catholique et offrir du soutien aux œuvres laïques. Autrement dit, elle entend former un groupe de religieuses dispensées de toute responsabilité familiale pour qu'elles deviennent auxiliaires d'œuvres catholiques [40]. Il est clair, pour Marie, que toutes les sœurs qui joindraient l'Institut seraient admises sur le même pied. De telles prémices signifient que la congrégation ne compterait pas sur le travail de sœurs converses, mais qu'elle devrait miser sur une division des tâches fondée sur les forces et les intérêts de chacune.

Marie aurait souhaité pouvoir œuvrer dans le monde sans montrer de signe d'appartenance à une communauté religieuse, et ce, afin de ne pas ériger de barrières symboliques. Vatican II n'étant pas encore advenu, elle n'a d'autre choix que d'accepter le port d'un costume pour les sœurs de sa communauté. Mais elle s'assure que ce costume soit le moins contraignant et le moins ostentatoire possible et qu'il ne fasse pas obstacle au contact avec les femmes et les familles. La question de la clôture pose aussi problème : comment aller rejoindre les familles dans le besoin en restant au couvent ? Marie veut une congrégation qui permettra aux religieuses d'aller rejoindre les laïcs là où ils vivent. Elle ne veut pas attendre que ceux-ci viennent à elles. L'exemple des *settlements* anglais et américains qu'elle a visités quelques années plus tôt est encore frais à sa mémoire.

Elle réussira à obtenir l'appui de monseigneur Bruchési et de monseigneur Gauthier. Leur appui était essentiel, car fonder une congrégation n'était pas une mince tâche. Toutefois, cet appui ne sera jamais inconditionnel. Par ailleurs, Marie doit attendre longtemps et faire des concessions avant de pouvoir concrétiser son projet. Entre 1917, année où elle fait part officiellement de son projet aux prélats, et la fondation de l'Institut en 1923, il s'écoule six ans. Ce sont six années durant lesquelles elle considère presque que sa vie est en suspens.



Entretemps, elle s'adjoit quelques amies, avec l'autorisation de l'archevêque, pour tenter l'expérience de la vie en communauté laïque et amorcer une formation religieuse sous la gouverne du jésuite Samuel Bellavance. Elles s'installent dans la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, sur la rue Chambord, en 1921. Ces jeunes femmes s'occupent du secrétariat de la FNSJB et de celui de l'hôpital Sainte-Justine. Elles donnent aussi des cours pour les jeunes ouvrières de la paroisse. À la toute fin de 1922, Marie Gérin-Lajoie obtient l'autorisation de Rome de fonder son Institut. La cérémonie officielle de fondation a lieu le 26 avril 1923. Mais Marie n'est pas encore tout à fait reconnue comme une religieuse. Il lui reste à faire son noviciat, étape importante qu'elle complète sous la supervision spirituelle de Mère Sainte-Euphrosyne, la sœur de monseigneur Gauthier. Sa profession temporaire suit en mai 1924 et ce n'est qu'en 1927 qu'elle prononce ses vœux perpétuels.

Au cours de ses premières années d'existence, la communauté est installée rue Saint-Joseph et s'apprête à faire construire sa maison-mère. La vie en communauté s'organise, des femmes se joignent à l'œuvre. Et les attentes sont grandes, autant que les besoins. Colonies de vacances, maternelles, cercles d'études, visites aux familles, formation ménagère, etc., sont tour à tour mis en place. Sa tante Antoinette établit ses quartiers à l'Institut et y fait construire un agrandissement qui deviendra l'École d'éducation familiale et sociale.

Une dizaine d'années passent et, à l'aube des années 1930, Montréal vit, comme tout l'Occident, une dure crise économique. Les femmes des familles ouvrières connaissent des moments difficiles et Marie estime qu'elles ont besoin du support que peut offrir l'Institut. Les cours dispensés à l'École d'éducation familiale et sociale ne se limitent pas à la couture et à la cuisine : histoire, économie, doctrine sociale viennent compléter le plan de formation. Marie poursuit sa réflexion sur le rôle des femmes et des mères dans la société ; force est de constater que ses positions changent assez peu. Ainsi, encore en 1932, elle prenait la peine de bien différencier le bon et le mauvais féminisme. Le premier permet à toutes et à tous, en fonction de l'ordre providentiel, d'œuvrer au bien-être collectif, alors que le second isole les individus et ne leur permet pas de s'épanouir :



Au féminisme libéral qui prône le droit au divorce, la limitation des naissances, l'organisation individualiste de la vie et la licence sous toutes ses formes, elle (l'Église) oppose le féminisme chrétien, qui veut obtenir pour la femme certains droits, mais en vue de l'accomplissement intégral de ses devoirs, par exemple un certain droit au travail, parce que le travail protège non seulement son existence, mais encore sa moralité ; ou encore le développement normal de ses facultés, parce que cette culture doit la rendre plus apte à servir. Pourvu toutefois que, mise en possession de sa pleine puissance d'action, la femme soit rendue plus consciente de ses devoirs, plus avertie des conditions sociales dans lesquelles elle doit agir, et que des institutions appropriées l'aident à remplir chrétiennement ses tâches nouvelles [41].

Ces propos nous permettent d'avancer que l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil fondé par Marie Gérin-Lajoie avait comme objectif l'action sociale auprès des femmes, mais qu'il s'agissait d'une action sociale orientée en fonction de positions relativement traditionalistes. Cette action passait par la création de centres sociaux dans les paroisses défavorisées afin de venir en aide aux familles, aux mères et aux enfants au premier chef. Inspirés des *settlements* américains et britanniques, ces centres sociaux permettaient aux sœurs d'être au cœur de l'action, d'agir de concert avec le milieu afin d'y améliorer les conditions de vie [42]. Dans la mesure où l'éducation a toujours été au cœur de l'existence de Marie, ces centres sociaux visaient aussi à éduquer chrétiennement les mères de famille, à leur donner les outils nécessaires pour améliorer elles-mêmes leur sort et pour leur permettre, comme elle le dit, de remplir le poste « qu'elle[s] rempli[ssent] le mieux et où elle[s] rend[ent] le plus de service [43] », celui de mère au foyer.

Conséquente avec ses convictions et ses actions des vingt années précédentes, Marie fonde une École d'action sociale en 1931 afin d'offrir une formation aux intervenantes. Cette école enseigne des notions de sociologie, d'économie sociale et de politique. L'étude de cas représentait l'approche privilégiée enseignée pour intervenir auprès des familles. Mais



cette formation, devant la complexité croissante des problèmes sociaux, devient rapidement insuffisante. D'où la création, en 1939, de l'École de service social, qui sera intégrée dès l'année suivante à l'Université de Montréal. Cette initiative pave la voie à la professionnalisation du travail social au Québec.

Marie Gérin-Lajoie assume la direction de l'ordre qu'elle a fondé de 1923 jusqu'en 1956. Les religieuses qui l'ont côtoyée en ont gardé un vif souvenir, celui d'une femme généreuse et engagée, soucieuse de faire ressortir le meilleur de chaque situation. Elle demeure active au sein de l'Institut jusqu'à son décès en 1971.

Deux œuvres complémentaires

Les œuvres de Marie, mère et fille, se complètent admirablement, tout en révélant deux personnalités bien distinctes. La mère a ouvert des portes aux femmes de son temps en voulant améliorer leur sort : revendication d'amendements au Code civil pour les femmes mariées ; création d'une association, la FNSJB ; réclamation – par la lutte pour le droit de vote – de la possibilité pour les femmes de se prononcer sur les décisions qui les concernaient. Tout cela, elle l'a fait comme une mère de famille, une laïque profondément croyante, et au nom d'une conception maternaliste de la place des femmes dans la société. Cette volonté d'agir selon les principes de l'Église lui a parfois coûté cher, à tout le moins lorsque l'on en juge avec notre regard du 21^e siècle.

Sa fille, qui avait la possibilité de se consacrer comme laïque aux œuvres d'action sociale catholique, qui avait bénéficié de la formation que sa mère avait tant souhaitée, a néanmoins décidé de fonder un ordre religieux. Malgré les concessions qu'elle a dû faire, elle a vu dans la création de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil la meilleure façon d'agir socialement selon les principes religieux qui l'animaient. Elle n'a pas repris la tête de la FNSJB, malgré les attentes probables de son entourage à cet égard. Toutefois, elle a poursuivi l'œuvre de sa mère auprès des femmes et des familles en professionnalisant le travail social, répondant ainsi aux exigences de son temps.



Vieillissante, Marie Lacoste Gérin-Lajoie trouve refuge dans la maison du Bon-Conseil de la rue La Roche, chez sa fille. Après la mort accidentelle d'Henri en 1936, elle perd de sa vivacité et est frappée de pertes de mémoire de plus en plus importantes. En 1940, alors que les femmes du Québec obtenaient finalement le droit de vote, il semble bien qu'elle n'avait plus conscience de la réalité. Elle n'a donc pas pu se réjouir de l'obtention de ce droit qui lui était rapidement apparu comme fondamental pour entreprendre une véritable action féminine. Au moment de sa mort, en 1945, les éloges furent nombreux. Sa mémoire est encore aujourd'hui entretenue à Montréal et ailleurs dans la province : une salle de spectacle de l'Université du Québec à Montréal porte son nom, ainsi qu'un parc de Québec, et elle a fait l'objet d'une belle biographie par Anne-Marie Sicotte. Par ailleurs, son œuvre principale, la fondation de la FNSJB, est encore aujourd'hui largement étudiée.

Sa fille n'est pas en reste. Son nom est perpétué par la communauté qu'elle a fondée, qui est toujours active aujourd'hui, et un centre de formation sociale créé par l'Institut en 1996 a repris son nom. Elle est reconnue comme la pionnière du travail social au Québec et les jeunes travailleuses et travailleurs sociaux formés aujourd'hui ont bien souvent entendu parler d'elle.



En savoir plus

- ▶ Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2005, 503 p.
- ▶ Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, Montréal, Boréal Express, 1985, 424 p.
- ▶ Collectif Clio, *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.

Notes

- [1] Parmi ces dossiers, on peut penser à celui du scandale des Tanneries, en 1874, qui mène à la démission du premier ministre Ouimet. Sylvio Normand, « [Lacoste, Sir Alexandre](#) », *Dictionnaire biographique du Canada*, volume XV (1921-1930), 2005, consulté le 24 novembre 2016.
- [2] *La Minerve*, fondée en 1826, est l'organe du Parti patriote. Le journal sera interdit de publication durant les Rébellions (1837-1842) avant de reparaître comme organe officiel du Parti réformiste mené par Louis-Hippolyte Lafontaine. À l'approche de la Confédération, *La Minerve* passera aux mains des conservateurs.
- [3] Sylvio Normand, « [Lacoste, Sir Alexandre](#) », *Dictionnaire biographique du Canada*, volume XV (1921-1930), 2005, consulté le 24 novembre 2016.
- [4] Sophie Doucet, « Intention, vérité, pouvoir : une lecture du journal intime de Marie-Louise Globensky (1864-1919) », communication présentée au Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Rimouski, octobre 2013 (inédit).
- [5] Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2005, p. 49-50 et p. 64-66.
- [6] Karine Hébert, « [Une organisation maternaliste au Québec, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes](#) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, no 3, 1999, p. 315-344.
- [7] Il faut dire que dans l'entourage de Marie, on trouve aussi Léon Gérin, son beau-frère, premier « sociologue » canadien-français. Léon Gérin (1863-1951) a fait un séjour en France en 1885-1886, au cours duquel il s'est familiarisé avec la méthode leplaysienne de la monographie sociale. De retour au Québec, tout en poursuivant son travail de fonctionnaire, il s'adonne à l'enquête sociale. Il publiera quelques ouvrages et des articles qui marquent les débuts de la réflexion sociologique au Québec. Il a fait le portrait d'habitants de différentes régions du Québec, essentiellement en contexte rural, et a publié *Le type économique et social des Canadiens* (1938). Il a aussi travaillé sur la Nouvelle-France (*Aux sources de notre histoire*, 1946).



- [8] Yvonne (Marie Lacoste Gérin-Lajoie), « Le Travail chez la Femme », *Le Coin du feu*, mars 1893, p. 67.
- [9] *Ibid.*, p. 68.
- [10] Yvonne (Marie Lacoste Gérin-Lajoie), « La Condition privée de la Femme », *Le Coin du feu*, décembre 1894, p. 359.
- [11] Anne-Marie Sicotte présente dans le détail cet épisode de la vie de Marie Lacoste Gérin-Lajoie dans *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, ouvr. cité.
- [12] « Premier rapport de la Commission des droit civils de la femme » dans *Revue du notariat*, vol. 32, 1929-1930, p. 234-235, repris dans le Collectif Clio, *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 357.
- [13] Marise Beaulieu, « La condition juridique de la femme mariée (1907-1931) : salaire et communauté. Position de Marie Lacoste Gérin-Lajoie », *Recherches féministes*, vol. 14, no 1, 2001, p. 5-14.
- [14] Marie Gérin-Lajoie, « Le caractère de la Fédération, le milieu où elle a pris naissance, sa constitution, ses œuvres », *La Bonne Parole*, vol. 21, no 1, février 1933, p. 1.
- [15] Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, ouvr. cité, p. 203-204.
- [16] Congrès de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1907, repris dans Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, ouvr. cité, p. 222-223.
- [17] *Ibid.*, p. 224.
- [18] Madame Thibaudeau, née Éva Rodier de Beauharnois, a été une actrice fondamentale de la scène philanthropique, culturelle et sociale du début du 20^e siècle. Elle est notamment une des initiatrices de l'hôpital Sainte-Justine. C'est vers elle que s'était tournée Irma Levasseur pour réaliser son projet et c'est elle qui a rassemblé les femmes qui allaient le rendre possible.
- [19] « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste célèbre le 50^e anniversaire de sa fondation le 1^{er} juin 1957 », entrevue avec Georgette LeMoyné, archives FNSJB, 06, MP/120 001077, 6835.
- [20] Denyse Baillargeon, *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2004.
- [21] Voir madame Eustache Letellier de Saint-Just, *Historique de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste* (1947), archives FNSJB, 06, MP/120 000438 – 6818. À cela s'ajoute d'autres mesures pour les ouvrières : l'amélioration de l'éclairage dans les usines et la Loi des sièges pour les employées de magasins.



- [22] Isabelle Dornic, *Hier ne meurt jamais. Vision et désillusion d'une quête identitaire féminine au Québec*. « *La Bonne Parole* », organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2004.
- [23] *La Bonne Parole – Description*, Bibliothèque et archives nationale du Québec, consulté le 25 janvier 2017).
- [24] Marie Gérin-Lajoie, « Allocution de la présidente de la Fédération à l'Assemblée générale de 1916 », *La Bonne Parole*, vol. 4, no 1, mars 1916, p. 4.
- [25] Karine Hébert, « Une organisation maternaliste au Québec », art. cité, p. 328.
- [26] Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, ouvr., cité, p. 313.
- [27] La loi a provoqué une forte controverse au sein du Montreal Local Council of Women alors que se sont affrontées les partisans de la conscription, favorables à la décision de Borden, et les autres, dont la présidente Grace Ritchie-England, qui l'ont critiquée. À ce sujet, voir Tara Brookfield, « Divided by the Ballot Box : The Montreal Council of Women and the 1917 Election », *Canadian Historical Review*, vol. 89, no 4, 2008, p. 473-501.
- [28] Marie Gérin-Lajoie, *Le vote féminin et la question familiale. Plaidoyer en faveur du suffrage féminin fait devant les ministres et députés réunis, à Québec, le 9 février 1922*, p. 7a, archives FNSJB, 06, MP/120, 6835.
- [29] Rapport de l'UICLF, 5^e Conseil International. Cette note est tirée de Luigi Trifiro, *La crise de 1922 dans la lutte pour le suffrage féminin au Québec*, M.A. (histoire), Université de Sherbrooke, 1976, p. 10.
- [30] Procès-verbal du Bureau de direction de la FNSJB, 23 février 1922, p. 16, archives FNSJB, 06, MP/120, 6823.
- [31] Yvonne Letellier de Saint-Just, « À la veille du 25^e anniversaire de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste », *La Bonne Parole*, vol. 19, no 6, juin 1931, p. 7. Pour une analyse des cours d'instruction civique, voir Yolande Cohen et Chantal Maillé, « Les cours d'instruction civique de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste : une voie d'accès à la citoyenneté politique pour les femmes du Québec », *Recherches féministes*, vol. 12, no 2, 1999, p. 39-59.
- [32] Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté*, ouvr. cité, p. 248. Initialement, Fonds Marie Gérin-Lajoie, SBC (1890-1971), archives INDBC.
- [33] Cet épisode est relaté par Hélène Pelletier-Baillargeon dans *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 120-121. Cette remarquable biographie demeure encore la référence pour comprendre l'environnement intellectuel et familial de l'œuvre de Marie Gérin-Lajoie.
- [34] Mireille Lebeau et Marcienne Proulx, *Répertoire numérique détaillé du fonds d'archives Marie Gérin-Lajoie 1890-1971*. Je tiens à remercier Marcienne Proulx pour l'envoi de ce document.



- [35] Citation tirée d'Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, ouvr. cité, p. 176.
- [36] Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, ouvr. cité, p. 245.
- [37] Sœur Marie Gérin-Lajoie, « Le retour de la mère au foyer », *École sociale populaire*, no 227, décembre 1932.
- [38] Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, ouvr. cité, p. 264-265.
- [39] Sœur Marie Gérin-Lajoie, « Le retour de la mère au foyer », art. cité, p. 3.
- [40] Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille la cause des femmes*, ouvr. cité, p. 286.
- [41] Sœur Marie Gérin-Lajoie, « Le retour de la mère au foyer », art. cité, p. 2.
- [42] Mireille Lebeau et Marcienne Proulx, *Répertoire numérique détaillé du fonds d'archives Marie Gérin-Lajoie 1890-1971*.
- [43] Sœur Marie Gérin-Lajoie, « Le retour de la mère au foyer », art. cité, p. 7.